

Carpentras : une bourse au permis pour rouler vers l'autonomie



Le permis de conduire constitue pour les jeunes un tremplin vers l'emploi et la formation. Le sésame représente toutefois un coût non négligeable pour des portefeuilles étudiants quelques fois légers. Pour favoriser l'accès des jeunes à leur premier permis de conduire, la ville de Carpentras reconduit le dispositif instauré en 2019 : 'la bourse au permis de conduire'.

En contrepartie de l'attribution d'une bourse, le jeune s'engage à effectuer une mission d'engagement citoyen volontaire de 70 heures (35h pendant 2 semaines) au sein d'un service municipal et à signer une charte d'engagement avec la collectivité. La participation de la Ville sera forfaitaire et proportionnelle aux revenus (Quotients familiaux CAF) du jeune ou de sa famille (selon les situations). Les QF supérieurs à 1200€ ne sont pas éligibles à la bourse.



Écrit par Echo du Mardi le 11 janvier 2022

Pour déposer un dossier, le candidat doit remplir les conditions suivantes : avoir entre 16 et 25 ans, être lycéen, étudiant, apprenti, volontaire de service civique, demandeur d'emploi, en création d'entreprise, en formation, inscrit à la mission locale de Carpentras. Il doit résider prioritairement à Carpentras ou justifier de sa scolarité ou de son activité sur la commune, passer le permis de conduire pour la première fois et ne pas être déjà inscrit dans une formation au permis de conduire. Il doit également justifier d'un projet professionnel et être à jour de son recensement.

Le dossier de candidature est à retirer tout le mois de janvier : en mairie, au Point information jeunesse (PIJ). Les dossiers complets sont à déposer jusqu'au 4 février 2022. Toutes les informations, [cliquez ici](#).

L.M.